



Dossier N° : 21701749  
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie  
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité  
Ce dossier est **en construction.**

## Historique

Déposé le : 10 janvier 25 13:17

## Identité du demandeur

Email : ech@cherbourg.fr  
SIRET : 20005684400018  
SIRET du siège social : 20005684400018  
Dénomination : MAIRIE  
Forme juridique : Commune et commune nouvelle  
Libellé NAF : Administration publique générale  
Code NAF : 84.11Z  
Date de création : 1 janvier 2016  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 2 000 à 4 999 salariés  
Code effectif : 51  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR19200056844  
Adresse : COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

2 RUE DES BASTIONS

50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN  
FRANCE

# Formulaire

## 1 - Présentation de la demande

### Description de la demande

Demande de neutralisation par stérilisation des œufs de goélands argenté

### Est-ce votre première demande ?

Non

## 2 - Votre identité

### Civilité du signataire de la demande :

Mme

### Nom et prénom du signataire de la demande :

Monsieur Lejeune Pierre-François

### Fonction du signataire de la demande :

Elu en charge de l'Equipe Communale d'Hygiène

### Nom et prénom du chargé de projet :

Emeline Léger et Laure Syffert

### N° de téléphone du chargé de projet :

02 33 08 26 63

### E-mail du chargé de projet :

emeline.leger@cherbourg.fr

## 3 - Objet de la demande

### Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

### Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non communiqué

## 4 - Identification des spécimens

### Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

### Nombre de couples :

1 289

### et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

### et/ou nombre de nids :

Non communiqué

### Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

**Prévention de dommages à l'élevage**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux pêcheries**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux cultures**

Non communiqué

**Prévention de dommages à la propriété**

Oui

**Protection de la santé publique**

Oui

**Protection de la sécurité publique**

Oui

**Motif d'intérêt public majeur**

Oui

**Autres (à préciser ci-dessous)**

Non communiqué

**Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale**

La municipalité reçoit de nombreux signalement pour des nuisances engendrées par la nidification des goélands sur leur toiture.

Cette opération de stérilisation est menée depuis de nombreuses années et la reconduction de ce service est souhaitée par la collectivité.

## **5 - Modalités et techniques de l'opération ?**

### **5.1 - Destruction**

**Destruction des nids :**

Pas de destruction des nids

**Destruction des oeufs :**

Stérilisation des oeufs de goélands argenté selon les modalités de l'arrêté et de la dérogation accordée.

**Destruction des animaux :****Par des animaux prédateurs**

Non communiqué

**Sans objet**

Non communiqué

**Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.**

Non communiqué

**Autres moyens de destruction :**

Non communiqué

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :**

Non communiqué

## **5.2 - Perturbation intentionnelle**

**Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.**

**Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?**

**Utilisation d'animaux sauvages prédateurs**

Non communiqué

**Utilisation d'animaux domestiques**

Non communiqué

**Utilisation de sources lumineuses**

Non communiqué

**Utilisation d'émissions sonores**

Non communiqué

**Utilisation de moyens pyrotechniques**

Non communiqué

**Utilisation d'armes de tir**

Non communiqué

**Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle**

Non communiqué

**Autre**

Non communiqué

**Merci d'en préciser les modalités.**

Non communiqué

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.**

Non communiqué

## **6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**

**Nom, prénom**

(choix de l'entreprise non défini - dossier en cours d'instruction et sous réserve de l'obtention de la dérogation

**Organisme de rattachement**

Non communiqué

**Formation en biologie animale**

Non communiqué

**Précisions sur la formation**

Non communiqué

**Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

**Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

**Expérience à la pratique des inventaires**

Non communiqué

**Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires**

Non communiqué

**Autre formation**

Non communiqué

**Précisions sur la formation**

Non communiqué

**7 - Période demandée pour les opérations****Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?**

période circonscrit dans l'arrêté (mai-juin)

**8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation****Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :**

10 mars 2025

**9 - Lieux de l'opération****Précisez le département :**

50 – Manche

**Précisez la commune :**

Cherbourg-en-Cotentin (50100)

**Code Postal :**

50100

**Département :**

50 – Manche

**10 - Compte rendu de l'opération****Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?**

CR général de la municipalité - CR du groupe ornithologique GOnM et de l'entreprise intervenante selon les modalités de l'arrêté.

## 11 - Justification de la demande

### 11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

#### **Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :**

- o Réduction des sources de nourritures potentielles par l'installation de nouveaux points de collecte de déchets et application du règlement de collecte des déchets ménagers ;
- o Incitation des riverains à l'entretien des gouttières, toits et terrasses en début de nidification ;
- o Action auprès des bailleurs privés et publics pour la pose de dispositif anti-nidification sur les grands ensembles ;
- o Actions pédagogiques d'information au sein des écoles de la commune ;
- o Rappel de l'interdiction de nourrissage des animaux.

#### **Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :**

Une communication printanière axée sur le nettoyage des toitures a pour but de sensibiliser les habitants, les bailleurs ou encore les services techniques municipaux sur l'entretien des toitures au début de la période de nidification. De plus, nous invitons également les administrées concernées à installer des dispositifs anti-nichage type pics et filets. Divers canaux de communications sont utilisés : Presse, site internet de la ville, radio..

De plus, des réflexions et études sont en cours pour installer des dispositifs anti-nichage sur les bâtiments appartenant à la municipalité, notamment la salle Imagin-Art.

#### **Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté**

Suivi ornithologique avec le GOnM

### 11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

#### **Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes**

- Un point situé à 49°38'24"N 1°37'41"W
- Une aire de surface 2 531 053,7m<sup>2</sup>  
SECTEUR CENTRE ET VAL DE SAIRE

#### **Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :**

- Une aire de surface 2 246,2m<sup>2</sup>  
CR2CHES DE LA FENOTTE aV DE TOURVILLE 50120 EQV
- Une aire de surface 28 005,8m<sup>2</sup>

## **Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :**

Les recensements effectués par le GONm permettent de distinguer deux types de zones de nidification privilégiées par les goélands :

- Zones à forte densité résidentielle et commerciale pour les sources de nourriture (Centre-ville, Val de Saire)
- Zones d'activités pour la typologie des bâtiments (Belle jardinière, Mielles, Tourlaville Zone d'activité, Sud Est)

Ainsi, le risque de report vers des secteurs résidentiels adjacents reste limité du fait de l'absence de ressources alimentaires importantes dans ces secteurs (Vallon, Octeville Bourg, Provinces, Equeurdreville Centre ou Tourlaville Ville).

Toutefois, les comptages réalisés n'ont pas mis en évidence de report important suite aux opérations de stérilisations. Les principaux mouvements ont résulté de début ou de fin de chantier d'aménagement d'envergure importante.

## **Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :**

En 2024, 1289 couples de goélands ont été recensés sur les zones de nidification connues du territoire. Soit une baisse de 7% pour les goélands marins, de 28% pour les goélands bruns et de 20% pour les goélands argentés en comparaison avec 2023, néanmoins la moyenne établie entre 2018 et 2024 est stable. L'effectif a atteint son plus haut niveau ces dernières années et ne progresse désormais plus. \*

Nous ne constatons pas de réel report de population sur le territoire mais notons que la présence des goélands est quasi similaire sur le secteur de Querqueville (belle jardinière), Tourlaville ZA, Val de Saire et Cherbourg-Centre.

Les plaintes reçus en Mairie sont dispersées sur tout le territoire et la justification de privilégier le secteur Centre et Val de Saire est parfois délicate, et c'est pourquoi pour des raisons de sécurité public nous demandons d'étendre cette année la dérogation pour des établissements recevant du public.

Selon le rapport 2024 du GONm, 7% des nids ont été traités sur le secteur du centre-ville et val de Saire.

\*Données extraites du rapport du GONm 2024 joint à ce dossier.

## **12 - Rapport annuel**

**Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.**

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

### **Rappel de la justification de la demande N-1 :**

Voir bilan transmis par courrier recommandé

**Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :**  
Non communiqué

### **Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?**

Non communiqué

## 12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

**Date du 1er passage :**

13 mai 2024

**Durée de l'intervention (en jours) :**

4

**Date du 2nd passage :**

03 juin 2024

**Durée de l'intervention (en jours) :**

3

**Quel produit a été utilisé ?**

Les œufs ont été aspergés d'un produit destiné à étanchéifier la coquille de l'oeuf. Le produit utilisé est du Stérilis, de la société La Celtique Industrielle, garanti sans formol.

**Cartographie des zones traitées :**

**Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.**

Non communiqué

## 12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

**Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.**

## 12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

**Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.**

**Merci de fournir le calendrier d'interventions.**

Non communiqué

**Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?**

Non communiqué

**Quelle(s) zone(s) étais(en)t ciblée(s) ?**

**Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?**

Non communiqué

**En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentnelles ?**

Non communiqué

## 12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

**Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?**

Non communiqué

**Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :**

**Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?**

Non communiqué

## 13 - Expression libre

**Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.**

Je n'arrive pas à insérer tous les sites concernés par la dérogation à savoir :

- Crèches la Fenotte, Av de Tourville, 50120 Equeudreville-Hainneville (zone 9)
- Le lycée Sauxmarais – 444 rue de la Chasse aux Loups, 50110 Tourlaville ;
- Salle Imagin'Arts – rue des mouettes 50460 Querqueville ;
- CT les fouches 50130 Cherbourg-Octeville.

## 14 - Pièce complémentaire

### 15 - Engagement

**Engagement**

Oui

## Annotations privées

**1. La description de la demande est-elle clairement précisée??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??**

Non communiqué

**Si doute, voir avec le chef d'unité**

Non communiqué

**5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**6. Les modalités techniques sont-elles précisées?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes?**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**Autres observations**

Non communiqué

## **Messagerie**

**Email automatique, 10 janvier 25 13:17**

[Votre dossier n° 21701749 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21701749 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de neutralisation par stérilisation des œufs de goélands argenté . À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21701749> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement

DREAL NormandieService Eau Littoral Biodiversité